

continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.

35.2 Résiliation pour insolvabilité

- a) L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en faillite ou devient insolvable. En ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits ou recours que l'Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.

35.3 Résiliation pour convenance

- a) L'Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Fournisseur pour une raison de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
- b) L'Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Acheteur peut décider :
 - i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou
 - ii) d'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procurés.

Cession

- 36.1 À moins d'en avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'autre partie, ni l'Acheteur ni le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché.

Restrictions d'exportation

- 37.1 Nonobstant toute obligation d'entreprendre les formalités d'exportation dans le cadre du Marché, toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le Pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou services, et si une telle restriction fait entrave au Fournisseur dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles le Fournisseur ne sera pas tenu de satisfaire à ses obligations de fournir les biens ou services. Cependant ceci est à la condition expresse que le Fournisseur soit en

mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qu'il a accompli toutes les formalités requises avec diligence, y compris la demande de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à la livraison des biens ou services dans le cadre du Marché. La résiliation du Marché dans ce cadre sera prononcée pour convenance par l'Acheteur en conformité avec la Clause 35.3 du CCAG.

Section IX. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP) complète et/ou modifie le Cahier des Clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1(i)	Le pays de l'Acheteur est : BURKINA FASO
CCAG 1.1(j)	L'Acheteur est : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)
CCAG 1.1 (o)	Le lieu de destination finale est : Service d'Ophtalmologie, Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio ; Lomé-TOGO
CCAG 4.2 (a)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms. Si la signification d'un terme de commerce, et si les droits et obligations des parties ne sont pas prescrits par les Incoterms, ils seront prescrits par: [exceptionnel ; faire référence à d'autres termes commerciaux internationaux –Incoterms]
CCAG 4.2 (b)	La version des Incoterms sera : janvier 2010
CCAG 5.1	La langue sera : Français
CCAG 8.1	Aux fins de notification , l'adresse de l'Acheteur sera : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) À l'attention de : ASSOGBA A. Laurent, Directeur Général Adjoint N° et rue : Avenue Ouezzin COULIBALY Ville : Bobo-Dioulasso Boîte postale : O1 BP 153 Pays : BURKINA FASO Téléphone : (+226)20970100 / 20975775 Télécopie : (+226) 20975772 Adresse électronique : wahooas@wahooas.org
CCAG 9.1	Le droit applicable sera celui de : Code des marchés de la CEDEAO ____

CCAG 10.2	<p>Les règles de la procédure d'arbitrage, conformément à la Clause 10.2 du CCAG, seront les suivantes :</p> <p>[Le document d'Appel d'offres doit inclure une clause dans l'hypothèse d'un Marché avec un Fournisseur étranger et une clause dans l'hypothèse d'un Marché avec un Fournisseur ressortissant du pays de l'Acheteur. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée est retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la Clause 10.2 du CCAG dans le document d'appel d'offres.</p> <p>Au moment de la finalisation du marché la Clause 10.2 (a) sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un Fournisseur étranger, et la Clause 10.2(b) sera retenue dans le cas d'un Marché passé avec un ressortissant du pays de l'Acheteur</p> <p>a) Marché passé avec un Fournisseur étranger :</p> <p>_ Tout litige, différend, ou plainte provenant de ce Marché ou lui étant lié, ou toute rupture, résiliation ou invalidité de ce Marché, sera résolue par arbitrage selon les procédures d'arbitrage de la CNUDCI telles qu'en vigueur à ce jour.</p>
	<p>b)Marché passé avec un Fournisseur national du pays du Fournisseur :</p> <p>Dans le cas d'un litige entre l'Acheteur et un Fournisseur ressortissant du pays de l'Acheteur, le litige sera adjugé ou arbitré conformément à la législation de la CEDEAO.</p>
CCAG 13.1	<p>Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Fournisseur sont :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) copies des factures du Fournisseur, décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix unitaire et le montant total;(ii) original et 03 copies du connaissement négociable, net à bord, marqué frais payé et 03 copies du connaissement non négociable;(iii) copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis;(iv) certificat d'assurance;(v) certificat de garantie du Fabriquant ou du Fournisseur;(vi) certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné et rapport d'inspection en usine du Fournisseur; et(vii) certificat d'origine.

	Les documents ci-dessus doivent être reçus par l'Acheteur une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port et, s'ils ne sont pas reçus, le Fournisseur sera responsable de toute dépense en résultant.
CCAG 15.1	Les prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés ne seront pas révisables.
CCAG 16.1	<p>Le règlement sera effectué en francs CFA dans les trente (30) jours qui suivent la présentation d'une demande de règlement accompagnée d'un certificat de l'Acheteur confirmant que les Fournitures ont été livrées et que les autres Services contractuels ont été réalisés.</p> <p>Règlement des Fournitures et Services</p> <p>Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué comme suit :</p> <p>i) Règlement de l'Avance : trente (30%) pour cent du prix du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre un reçu et une garantie bancaire pour un montant équivalent.</p> <p>ii) A la livraison : soixante-dix (70%) pour cent du Prix du Marché sera réglé à la réception des Fournitures contre remise des documents précisés à la Clause 13 du CCAG et dans un délai d'au plus trente (30) jours.</p>
CCAG 16.5	<p>Le délai au-delà duquel l'Acheteur paiera des intérêts au Fournisseur est de 60 jours.</p> <p>Le taux des intérêts de retard applicable sera le taux d'escompte BCEAO majoré d'un point calculé par semaine de retard.</p>
CCAG 18.1	<p>Une garantie de bonne exécution sera requise</p> <p>Le montant de la garantie de bonne exécution est égal à 10 % du montant du marché.</p>
CCAG 18.3	La garantie de bonne exécution sera une garantie bancaire
CCAG 18.4	La garantie de bonne exécution sera libérée : en francs CFA
CCAG 23.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS ; 01 BP153 Bobo-Dioulasso et suivant le cas, aux adresses ci-après : Service

	d'Ophthalmologie, Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio ; Lomé-TOGO.
CCAG 24.1	L'assurance sera souscrite conformément à l'Incoterm applicable : DAP
CCAG 25.1	La responsabilité du transport des Fournitures sera comme indiquée dans les Incoterms.
CCAG 26.1	Les Inspections et Essais sont : Tests par simulation avec une séance d'information à l'utilisation des matériels
CCAG 26.2	Les inspections et les essais seront réalisés aux lieux de livraison
CCAG 27.1	. Les pénalités de retard s'élèveront à : 0,5 % par semaine appliqué sur la valeur des fournitures non livrées
CCAG 27.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de : 10 % du marché. Une fois que ce montant est atteint, l'acheteur peut envisager la résiliation du marché.
CCAG 28.3	La période de garantie sera: de 12 mois. Aux fins de(s) garantie(s), le(s) lieu(x) de destination finale est (sont) : Service d'Ophthalmologie, Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio ; Lomé-TOGO.
CCAG 28.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : 15 jours.

Section X. Formulaires du Marché

Liste des formulaires

1. Modèle de Lettre de marché	105
2. Acte d'Engagement.....	106
3. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)	108
4. Modèle de caution personnelle et solidaire de bonne exécution.....	110
5. Modèle de garantie de restitution d'avance (garantie bancaire sur demande).....	111

Section X. Formulaires du Marché

Liste des formulaires

1. Modèle de Lettre de marché	105
2. Acte d'Engagement.....	106
3. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)	108
4. Modèle de caution personnelle et solidaire de bonne exécution.....	110
5. Modèle de garantie de restitution d'avance (garantie bancaire sur demande).....	111

1. Modèle de Lettre de marché

[Papier à en-tête de l'Acheteur]

Date : [date]

A : [nom et adresse du Soumissionnaire retenu]

Objet : Notification d'attribution du Marché No ...

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du [date] pour l'exécution des Fournitures et Services connexes de [nom du marché et identification] pour le montant du Marché de [montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie], rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires [Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si seulement l'une de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires" si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées], est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution dans les 28 jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section X, Formulaires du marché.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur]

Pièce jointe : Acte d'Engagement

2. Acte d'Engagement

[Le Soumissionnaire sélectionné remplit l'Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le [date] jour de [mois] de [année]

ENTRE

(1) [insérer le nom légal complet de l'Acheteur] de [insérer l'adresse complète de l'Acheteur] (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

(2) [insérer le nom légal complet du Fournisseur] de [insérer l'adresse complète du Fournisseur] (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir [insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes] et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant égal à [insérer le Prix du Marché exprimé dans la(les) monnaie(s) de règlement du Marché] (ci-après dénommé le « Prix du Marché»).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.

- a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
- b) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Fournisseur;
- c) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- d) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- e) la Liste des Fournitures, le Calendrier de livraison, et les Spécification techniques ; et
- f) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels] _____

3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le

prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois de [insérer le nom du pays dont la législation est applicable au Marché], les jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé par [insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer] (pour l'Acheteur)

Signé par [insérer el nom et le titre de la personne habilitée à signer] (pour le Fournisseur)

3. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

Date : [insérer la date]
No de l'AO : [insérer le numéro]
Titre de l'AO : [insérer le titre]

[insérer les nom de la Banque et adresse de la Banque d'émission]

Bénéficiaire : [insérer les nom et adresse de l'Acheteur]

Date : [insérer date]

Garantie de bonne exécution no. : [Insérer No]

Garant: [insérer le nom de la Banque, et l'adresse de l'agence émettrice, sauf si cela figure à l'en-tête]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. [Insérer No] en date du [insérer la date] pour la fourniture de [insérer la description des fournitures et Services connexes] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.] [Insérer la somme en lettres]. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le [insérer la date] jour de [insérer le mois][insérer l'année],³ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

³ La date est établie conformément à la Clause 18.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur en vertu de la clause 28.2 du CCAG/CCAP devant être garantie par une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera

La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la Banque]

[Insérer la signature]

la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

4. Modèle de caution personnelle et solidaire de bonne exécution

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Caution no. : _____

Nous soussignés _____ [nom et adresse de l'organisme de caution]

Déclarons nous porter caution personnelle et solidaire de _____ [indiquer le nom et l'adresse complète du Fournisseur titulaire du marché] (ci-après dénommé « le Titulaire ») pour le montant de la caution de bonne exécution à laquelle le Titulaire est assujetti en qualité de titulaire du Marché no. _____ en date du _____ conclu avec _____ [nom et adresse de l'Acheteur], ci-après dénommé « le Bénéficiaire », pour l'exécution de _____ [description des fournitures] (ci-après dénommé « le Marché ») conclu en date du _____ [insérer la date du Marché].

Ladite caution s'élève à _____⁴.

Nous nous engageons à effectuer sur demande de paiement du Bénéficiaire adressée par courrier avec accusé de réception reçue au plus tard à la date d'expiration mentionnée ci-après, et ce jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus le versement des sommes dont le Titulaire serait débiteur au titre du Marché du fait de la non-exécution de ses obligations contractuelles. Le présent engagement sera réduit pour moitié sur présentation du procès-verbal de réception provisoire et demeurera valable jusqu'au trentième jour suivant la date de délivrance du procès-verbal de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire _____

Nom et adresse de l'organisme de caution _____

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation

[les garanties bancaires directement émises par une Banque du choix du soumissionnaire dans tout pays éligibles seront admissibles]

⁴L'organisme de caution doit insérer un montant représentant le montant du Marché mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

5. Modèle de garantie de restitution d'avance (garantie bancaire sur demande)

AOI No : _____ [Insérer le numéro de l'Appel d'Offres international].

Garant : _____ [nom de la Banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. :

Nous avons été informés que [nom de l'Acheteur] (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No., avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution de [nom du marché et description des fournitures] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de [insérer la somme en chiffres][insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à [insérer la somme en chiffres][insérer la somme en lettres]⁵. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre :

(a) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Marché; ou bien

(b) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d'ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du Bénéficiaire indiquant que l'avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d'offre portant le numéro _____ à [nom et adresse de la Banque].

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l'avance effectués par le Donneur d'ordre tels qu'ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée.

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d'une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché (à

⁵Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.

l'exclusion des sommes à valoir) ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : ____.⁶ En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758.

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation

[les garanties bancaires directement émises par une banque du choix du soumissionnaire dans tout pays éligibles seront admissibles]

⁶ *Insérer la date prévue pour la réception provisoire. Le Bénéficiaire (Acheteur) doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Bénéficiaire peut considérer l'adjonction, à la fin de l'avant-dernier paragraphe du formulaire, de la disposition suivante: « Sur demande écrite du Bénéficiaire formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant s'engage à prolonger la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension sera accordée qu'une fois. »*

Annexe

Bobo-Dioulasso, le

Avis d'Appel d'Offres pour fourniture et installation d'équipements ophtalmologiques

AO Référence N°: **FM/TEND/AO/2015/003**

Dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'année 2015, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a l'intention d'acquérir des équipements ophtalmologiques à livrer au : **Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé, TOGO.**

L'OOAS sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer des équipements ophtalmologiques regroupés en deux lots.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres local de la CEDEAO.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale de l'OOAS et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Département de l'Administration et des Finances

E-mail : lamoukou@wahooas.org

Tél. : +226 20970100 tous les jours ouvrables de 8 heures à 13 heures ou de 14 heures à 16 heures (Heure locale).

Les exigences en matière de qualifications sont :

- a) Si le Soumissionnaire est le fabricant :
 - i) Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir une Attestation de capacité financière de 100 millions de francs CFA délivrée par une Institution financière (Banque ou Compagnie d'Assurance)
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen (sur les années 2014, 2013, 2012) égal au moins au montant de l'offre.

ii) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- **Fournir le prospectus et l'autorisation du fabricant**
- **Fournir les informations sur le service après-vente tel que requis : magasin de pièces de rechange, personnel qualifié (qualification et résidence).**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Avoir exécuté au moins deux contrats similaires en volume et en nature durant les cinq (05) dernières années ou depuis la date de création si la société a moins de cinq (5) ans

iii) Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : **comme indiqué dans le prospectus**

b) Si le Soumissionnaire n'est pas le fabricant, mais propose des Fournitures au nom d'un Fabricant dans le cadre d'une Autorisation du Fabricant donnée selon le formulaire de la Section IV (Formulaires de Soumission), le Fabricant doit posséder et faire la preuve qu'il possède les qualifications (i), (ii) et (iii) ci-avant et le Soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a réalisé avec succès *deux (02)* marchés pour des fournitures similaires au cours des **cinq (5)** années précédentes.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 26 novembre 2015 à 14 heures 30 minutes (Heure locale)** avec la mention "**Offre pour fourniture et installation d'équipements ophtalmologiques ; à n'ouvrir qu'en séance**". Les offres reçues en retard ne seront pas acceptées. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le désirent à l'adresse mentionnée ci-dessous le **26 novembre 2015 à 14 heures 30 minutes (Heure locale)**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de sept cent mille (700.000) francs CFA. Le délai de validité des offres est de 150 jours.

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

**Organisation Ouest Africaine de la Santé
01 BP 153 Bobo-Dioulasso 01
Avenue Ouezzin Coulibaly
Tél. : (+226) 20 97 01 00 / 20 97 57 75
Site web: www.wahooas.org
Burkina Faso**

**Dr Xavier CRESPIN
Directeur Général**